



DROIT DE NAÎTRE

*La ténacité de l'opposition à
l'Assemblée nationale porte des fruits*

Sursis à la discussion d'un chamboulement de la recherche sur l'embryon

Sommaire

**Ce que cache le débat
sur la « fin de vie »**
pages 2 et 3

**Un député PS accuse
le Planning familial**
page 4

**Le bon exemple
du Dakota du Nord**
page 6

**Carton rouge pour
la ministre des
Droits des femmes**
page 6

**Le courrier des amis
de Droit de Naître**
page 7

Marche pour la vie
page 8

A lors que, au mois de décembre, les sénateurs avaient adopté de façon inattendue une proposition de loi des radicaux de gauche autorisant la recherche sur l'embryon jusqu'ici interdite – sauf dérogation – celle-ci a provoqué une levée de bouclier de la part des députés UMP.

Le débat à l'Assemblée nationale fut en fait houleux ce jeudi 28 mars dernier.

Depuis le matin, les députés de l'opposition sont montés au créneau et

ont multiplié les amendements et motions de procédure pour repousser au maximum l'examen du texte et empêcher ainsi qu'il ne soit examiné dans le temps accordé par la conférence des présidents des groupes parlementaires, deux jours auparavant.

Lorsque le président de session a annoncé que les débats devaient impérativement finir à une heure du matin et que seule une nouvelle conférence

(suite page 2)



**Participation à
la Marche pour la Vie 2013
le 25 janvier à Washington :
plus de 600 000 participants
pour les 40 ans de
la décision scandaleuse
prise par la Cour Suprême
d'autoriser l'avortement**

des présidents pourrait revenir sur la grille horaire, les groupes parlementaires radicaux de gauche et verts se sont bruyamment retirés de l'hémicycle.

Le député Jean Leonetti a justifié l'attitude de l'opposition en demandant : « Comment un sujet sur la recherche sur l'embryon peut tenir dans un espace aussi étroit qu'une proposition de loi? »

Pour que le texte revienne en discussion, il faudra qu'il soit repris par un autre groupe parlementaire, par le gouvernement ou mis à l'ordre du jour de l'Assemblée.

La loi sur la bioéthique est déjà très mauvaise, mais si la proposition des radicaux de gauche était approuvée elle déboucherait sur la destruction de centaines, voire de milliers d'embryons. De plus, elle ouvrirait la porte à une généralisation du don

d'ovocytes et aboutirait, à terme (comme dans les autres pays) à une éventuelle commercialisation du corps humain. Il y va de la dignité de l'être humain dès sa conception.

La position ferme des députés de l'UMP prouve que, dans la défense du droit à la vie, « l'alliance de l'obstruction et du règlement », déplorée par le député PS Richard Ferrand, est payante lorsque les parlementaires sortent du « politiquement correct » et se font les porte-paroles authentiques des soucis du public et des associations militantes.

Cette victoire partielle est de bon augure pour les combats pro-vie face à un gouvernement aveuglé par ses échecs économiques et par les disputes que ceux-ci provoquent au sein de la majorité. ■

Ce que cache le débat sur la « fin de vie »

« **A**méliorer la fin de vie de nos concitoyens est une chose, et permettre aux gens de se suicider dans un certain nombre de cas compliqués en est une autre », déclare à *La Vie*, le Dr Bernard Devalois, chef de service de médecine palliative de l'hôpital de Pontoise.

Cela se traduit, dans la pratique, par l'alternative posée dans un récent message du député Jean Leonetti (UMP) sur twitter : « Sédation en phase terminale ? [Ou] sédation dans un but terminal ? Dormir sans souffrir avant de mourir ou endormir pour faire mourir ? »

Derrière l'expression floue et glissante d'« euthanasie », c'est bien la question du suicide assisté qui est posée par le désir de Fran-

çois Hollande de légiférer sur la « fin de vie ». Et cela même si, au premier plan, on ne semble discuter que d'acharnement thérapeutique ou de sédation.

Pour déblayer le débat et obliger le gouvernement à clarifier ses intentions, le député Leonetti a obtenu l'examen d'une proposition de loi à l'Assemblée nationale, dont les auditions ont débuté mercredi 3 avril dernier.

Sans espoir de voir son projet de loi approuvé, Jean Leonetti espère au moins provoquer la discussion et reprendre la main sur le dossier.

Les principaux participants au débat de ces derniers mois ont été auditionnés : le professeur Didier

Sicard, ancien président du Comité consultatif national d'éthique, auteur du dernier rapport sur la fin de vie, le docteur Régis Aubry, président de l'Observatoire national de la fin de vie, et les président et secrétaire général de l'Ordre national des médecins, les docteurs Michel Legmann et Walter Vorhauer, ainsi que le docteur Pierrick Cressard, président de la section Ethique et Déontologie.

Pour ce premier tour de piste, « les trois auditions sur la fin de vie convergent sur le refus de l'euthanasie et divergent sur la définition de la sédation en phase terminale », a constaté Jean Léonetti sur son compte twitter à l'issue des auditions.

Une clarification de ce qui se cache derrière le mot sédation est donc indispensable pour mesurer les enjeux du débat autour de la soi-disant « assistance médicalisée à la fin de vie », notamment dans ses implications éthiques.

Il faudrait donc bien expliquer si par « sédation » on désigne :

❖ des traitements pour agir sur des symptômes d'inconfort réfractaires (c'est-à-dire qu'on n'arrive pas à soulager) – la démarche est alors purement bien-traitante et proportionnée à la souffrance qu'elle soulage, même s'il existe un risque d'accélérer la survenue du décès ; ou

❖ un surdosage volontaire de différents produits – un « cocktail lytique » – détournés de leur usage thérapeutique, car non justifiés par l'existence d'un symptôme réfractaire, et administrés afin d'accélérer la mort.

Dans ce dernier sens du mot « sédation », nous serions, dans le meilleur des cas, devant un suicide assisté ou, dans le pire, devant un homicide volontaire à l'insu du patient ou de sa famille.

Il se trouve que le Rapport Sicard, recommande dans ses propositions finales, que « dans les phases ultimes de l'accompagnement

ment en fin de vie » soit prise « la décision d'un geste léthal » sous forme d'une « sédation profonde ». Dans quelques passages il utilise l'expression plus précise de « sédation terminale »...

Or, si on reconnaissait un « droit à la sédation à la demande », comme souhaite le pouvoir socialiste, on accepterait en réalité un droit au suicide. Pire, un droit à créance, c'est-à-dire le droit à une assistance au suicide par l'État.

La question est alors de savoir quelle société nous voulons. Car, comme le Dr Bernard Devalois le souligne, « une société qui donne aux uns les moyens de se suicider aura du mal à lutter contre le suicide des autres ».

Oui, « comment à la fois promouvoir le suicide assisté, et faire campagne contre le suicide des jeunes ou des personnes âgées ? » se demande ce chef de service de médecine palliative.

« Plutôt qu'aider les gens à se suicider, nous devons les aider à ne plus en avoir le désir », conclut-il. ■





Le drame de l'avortement

Glané sur le forum de discussion d'un des sites féminins les plus populaires sur le web français :

« Bonjour,

« Après 6 mois de souffrance j'ai décidé d'écrire mon histoire. Je suis une femme mariée et j'ai 3 filles, la première a 9 ans, la deuxième a 3 ans et la troisième a 1 an. Je travaille 8 heures et demie par jour. Au mois d'octobre 2012, j'ai appris que j'étais enceinte de 3 semaines de jumeaux. Vu la lourde responsabilité que j'ai de trois enfants. Et vu que mon état de santé s'est dégradé et surtout que ma troisième fille est encore petite, et vu les problèmes de boulot, j'ai décidé de me faire avorter.

« Après l'IGV, j'ai un sentiment de culpabilité envers ces jumeaux, je regrette de ne pas avoir eu le courage de les garder. Je suis déprimée. J'espère que le bon Dieu va me pardonner d'avoir refusé [sic] son cadeau. Je sens que j'ai raté une chance, la chance d'avoir des jumeaux. Je pense à eux chaque jour. Je pleure chaque jour sans pouvoir en parler à qqun [sic] car chez nous c'est un péché, c'est interdit par la religion. Bref, je suis dans une situation psychique très difficile. Je passe ma journée à demander à Dieu de me pardonner. Ça fait six mois que je souffre sans cesse. »

Après un mois de postage, ce cri du cœur n'avait été l'objet d'aucun commentaire ou réponse. ■

Un député PS accuse le *Planning familial*

Les pilules contraceptives, toutes générations confondues, entraînent chaque année plus de 2.500 « accidents » par formation de caillots dans les veines et 20 « décès prématurés » de femmes, selon un rapport diffusé fin mars par l'Agence du médicament.

Pour les associations de victimes les chiffres sont encore plus élevés.

Dans ce contexte, qu'un député socialiste, le cardiologue Gérard Bapt, accuse le *Planning familial* d'être sous la coupe des labora-

toires pharmaceutiques est particulièrement expressif :

« Le *Planning familial*, qui donne des leçons aujourd'hui, a distribué aux jeunes filles les pilules de 3e et 4e génération comme des bonbons. Certaines étaient même fournies gratuitement par les labos, sous la forme d'échantillons ! ».

Droit de Naître demande depuis belle lurette la suspension des subventions accordées à cette association radicale qui milite pour le tout-avortement. ■

« Les Nouvelles de Droit de Naître » est une publication de l'Association *Droit de Naître*.
ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Marc Balestrieri

Edité par *Droit de Naître*,
association loi 1901,
constituée le 21 septembre 1995,
durée illimitée.

N. SIRET : 407 650 175 0003

Siège social :
39 av. Pasteur – 92400 Courbevoie
Tél. : 01 49 05 48 99
Fax : 01 47 68 84 79

E-mail :
contact@droitdenaitre.org

Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :
GEIE Européenne de Médias
ZI St-Arnoult 28170
Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798

L'abîme appelle un autre l'abîme

De l'avortement à l'infanticide

En se basant sur les statistiques officielles du Canada, le blog *Run With Life* a calculé qu'en dix ans (entre 2000 et 2009) au moins 491 avortements de 20 semaines de gestation et plus ont abouti (à des naissances vivantes) à la tuerie de bébés après la naissance. Les statisticiens canadiens classent ces infanticides sous la rubrique « Interruption volontaire de grossesse, affectant le fœtus et le nouveau-né » (code P96.4).

Pour l'année 2010/2011, l'Institut canadien d'Information sur la Santé rapporte 119 « avortements-naissances vivantes », ce qui révèle un accroissement significatif de ces meurtres par rapport aux années précédentes.

Un indice de plus du fait que la désacralisation de la vie in utero entraîne la désacralisation de la vie tout court. ■

« L'un de nous » : pétition européenne en défense de l'enfant à naître

Il faut un million de signatures pour forcer les instances de l'Union européenne à prendre en considération une pétition citoyenne.

27 associations de défense de la vie issues de 20 pays européens en ont profité pour lancer la pétition en ligne « *L'un de nous* », qui vise à assurer la protection de l'enfant à naître.

En effet, la pétition exige « *la protection juridique de la dignité, du droit à la vie et à l'intégrité de tout être humain depuis la conception, dans les domaines de compétence de l'UE où cette protection s'avère d'une importance particulière* ».

Cela impliquerait que l'Europe cesse au moins de subventionner les projets de recherche sur l'embryon

et qu'elle garantisse aussi le respect de la clause de conscience due au personnel de santé.

Les promoteurs de l'initiative sont des présidents ou responsables d'associations pro-vie de plusieurs pays européens : Jacob Baltroszewicz (Pologne), Edith Fritvaldszky (Hongrie), Alicia Latorre (Espagne), Manfred Liebner (Allemagne), Gregor Puppink (France), Joséphine Quintavalle (Grand-Bretagne) et Filippo Vari (Italie).

La pétition est en ligne (<https://ec.europa.eu/citizens-initiative/ECI-2012-000005/public/>) et est disponible en 16 langues différentes. La page d'accueil détaille le but et les moyens d'adhérer et de soutenir cette initiative qui mérite de prospérer. ■





Le bon exemple du Dakota du Nord

Le gouverneur républicain du Dakota du Nord, Jack Dalrymple, a promulgué une loi rendant impossible toute IVG dès le premier battement de cœur du fœtus, soit environ six semaines après la procréation. Aucune exception n'y est faite.

Une autre mesure promulguée le même jour interdit les avortements réalisés uniquement pour des raisons génétiques ou dans le but de choisir le sexe de l'enfant.

L'État, rural, ne compte qu'une seule clinique d'avortement mais la

majorité pro-vie des électeurs souhaitent sa fermeture. Celle-ci est pour bientôt car les lois prendront effet le 1er août prochain.

Les élus locaux ont également voté récemment pour un référendum en novembre 2014 afin de définir la vie dès la conception, donnant aux embryons la pleine protection de la loi, ce qui rendrait illégaux la pilule du lendemain et le stérilet, qui empêchent la nidation d'un ovule éventuellement déjà fécondé. ■

Carton rouge pour la ministre des Droits des femmes



Droit de Naître fait en ce moment une campagne de cartons rouges auprès de Mme Najat Vallaud-Belkacem, adressée à son supérieur, le Premier ministre, M. Jean-Marc Ayraut.

Reconnaissant que « Sur internet, les associations comme le *Planning familial* ont perdu du terrain ! », le gouvernement veut en effet créer un site internet et un numéro de téléphone « officiels » sur l'avortement...

...le tout payé sur le budget de l'État, avec l'argent du contribuable!

Pour mener son projet à bien, la ministre des Droits des femmes a annoncé qu'elle rencontrera des associations du lobby de l'avortement, telles que le *Planning familial*, l'*Ancic* (Centres d'interruption de grossesse et de contraception) et la *Cadac* (Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception) pour « fixer ensemble une stratégie internet ... labellisée par le ministère ».

Force est de constater que les premières victimes de cette propagande pro-avortement seront les jeunes filles, une cible fragile et facile. ■

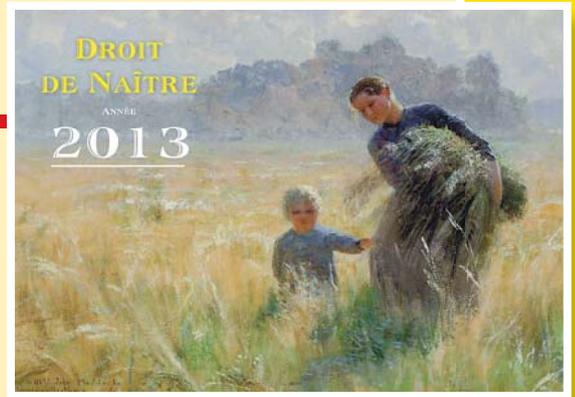


►► **« Merci ! Ce que vous faites est vraiment formidable ! »**

✓ « Ma petite-fille, en 6ème année de Médecine, obligée à participer visuellement à un avortement, s'est évanouie lorsque l'interne a été amené à casser en plusieurs morceaux la tête d'un bébé vivant qui ne pouvait passer dans l'aspirateur ! Sommes-nous des nazis, des soviets ? » *M G-J. C. de St-Cyr-sur-Mer (83)*

✓ « Merci ! Ce que vous faites est vraiment formidable ! Et votre geste de le porter à Lourdes est encore plus beau ! (...) Marie est d'une incroyable délicatesse : si toutes les jeunes filles avaient de l'amour pour Elle, il n'y aurait plus d'avortement, si facile... à obtenir ! » *Mme J. M. d'Eau-bonne (95)*

✓ « Avez-vous vu l'émission de 20 heures sur France 2 le mardi 5 mars ? On disait que les médecins n'aimaient pas pratiquer des avortements et que les clientes sont si peu nombreuses que les cliniques qui pratiquent l'avortement n'arrivent pas à s'en sortir. Alors s'est présenté un médecin qui d'un air détaché a déclaré : « Moi, si une femme me demande de l'aider à mettre au monde son enfant, je le fais ; si elle me demande de la faire avorter, je le fais aussi. » Vous vous rendez compte ! Donner la vie, donner la mort, c'est la même chose ! » *M M. V. de Chevilly-Larue (94)*



►► **« Votre action me touche beaucoup. »**

✓ « Vous m'avez comblée par votre magnifique calendrier que j'apprécie hautement, Vie d'amour de la famille de Ste Gianna Molla. Merci beaucoup pour les extraits de leurs lettres, elles nous font pénétrer dans leur intimité si riche de l'amour de notre Dieu et Seigneur. » *Mme B. B. de Lourdes (65)*

✓ « Votre action me touche beaucoup. Votre lettre m'a émue. J'ai moi-même, par ignorance (athée durant 48 ans) et immaturité, avorté 2 fois. Puisse mon Père du Ciel me pardonner... J'ai ensuite eu 2 enfants, un garçon et une fille. A chaque messe du Jour du Seigneur, je prie pour mes 2 enfants avortés. » *Mme M. J. B. de Brives-Charensac (43)*

« Un simple mot pour vous dire que je m'unis à votre association. (...) Votre œuvre est magnifique d'amour pour tous ces petits. Que Dieu vous bénisse. »
Une religieuse amie de l'association



Marche en Sicile le 9 février



**STOP
ABORTION
NOW**

**Marche pour
la Vie 2013
le 25 janvier
à Washington**

Conférence à Paris le 19 mars

« GPA, PMA, expérimentation avec les embryons humains : le gouvernement socialiste se moque des États généraux de la Bioéthique ! »

M. José Ureta , journaliste et conférencier.



8 - Mai 2013